



LE RAPPORTEUR GENERAL



PREMIER MINISTRE

**Relevé des principales décisions  
de la Session plénière de la CNCD du 21 octobre 2021  
TOULOUSE, Hôtel de Région**

La **Commission nationale de la Coopération décentralisée** a tenu sa session plénière (2<sup>ème</sup> séance de l'année 2021) à l'Hôtel de la Région Occitanie, en présentiel avec faculté de visioconférence, le **jeudi 21 octobre 2021 à 10 h. Il est à noter que c'était la première fois qu'une plénière de la CNCD se réunissait en région.**

- ❖ **Mot d'accueil de Mme Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie (en vidéo).** Après une brève introduction sur place par la vice-présidente chargée de l'international, la présidente de Région, retenue à Montpellier par la plénière du Conseil régional, a salué les membres de la Commission rassemblés dans l'hémicycle et ceux qui suivaient la session en téléconférence. Elle a souligné que la réunion hors Paris était une première et déclaré que l'action extérieure des collectivités territoriales constituait une véritable « **diplomatie complémentaire** ». Tous les jours elles se manifestent sur des enjeux comme l'accueil aux réfugiés, l'égalité femmes-hommes ou dans le cadre des la solidarité méditerranéenne et, récemment, dans le cadre du sommet Afrique-France de Montpellier. En sa qualité de présidente de la région, mais aussi de présidente en exercice de *Régions de France*, elle souhaite la bienvenue à la CNCD.
- ❖ **Allocution de M. Jean-Claude Dardelet, adjoint au maire de Toulouse, vice-président de Toulouse Métropole,** souhaitant également la bienvenue de la part de M. Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse et président de la Métropole, insistant sur le passage du concept de l'aide à celui du développement solidaire, faisant aussi place à l'économie.
- ❖ **Présentation par M. André VIOLA, vice-président de la CNCD,** remerciant, à l'occasion de son départ, **Mme Christine MORO, ambassadeur à l'action extérieure des collectivités territoriales**, d'avoir été pendant ces quatre années le « porte-drapeau » de l'AECT au sein du MEAE.

\*

❖ **DISCOURS D'OUVERTURE (en vidéo) du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Baptiste LEMOYNE, et DIALOGUE AVEC LES ELUS ET ASSOCIATIONS.**

**Le secrétaire d'Etat**, « *toujours familier des débats de la CNCD* » note que la pandémie de la COVID-19 n'a pas marqué, bien au contraire, un arrêt ou un recul de la coopération décentralisée, mais une concentration sur de nouveaux enjeux, santé, climat. La réunion à Glasgow de la COP 26 donnera lieu à une journée des collectivités territoriales. Il revient sur la loi de programmation du 4 août, relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, en soulignant les apports de la CNCD et les amendements qui en ont résulté. On a « *une boussole, une feuille de route* ». Il rappelle les objectifs de l'aide public au développement de la France, les 0,55% du RNB en 2022, les 0,7 % en perspective pour 2025 et insiste sur les aspects qualitatifs de cette politique, respectueuse des souverainetés nationales. Il insiste sur le **doublment des crédits** passant par la DAECT et l'AFD, les nouvelles possibilités ouvertes à Expertise France et à France Volontaires International, la création auprès des ambassadeurs des *conseils locaux de développement*. Les collectivités, dont les dépenses ne seront plus soumises aux régulations budgétaires, sont **totalemt intégrées dans les dynamiques multi-acteurs**.

**Les échanges qui suivent** permettent à M. VIOLA de se satisfaire, au nom de la CNCD, de l'issue satisfaisante du long combat qui a permis de sortir de l'assiette des plafonnements budgétaires les crédits consacré à l'AECT. **M. Benoit PILET**, au nom de **Cités unies France** remercie aussi le ministre des résultats obtenus au niveau de la loi de programmation, se dit prêt de participer au succès du « 1% mobilité ». Une délégation de CUF sera à Glasgow pour la COP 26. Il souhaite que les **présidents des groupes pays** de CUF soient pleinement associés aux visites de délégations officielles.

**Mme Moro**, secrétaire générale de la CNCD, remercie la région Occitanie pour l'organisation de cette session et donne des précisions sur les situations de crise, notamment au Sahel et en Haïti, répondant aussi aux suggestions formulées par le représentant de CUF.

\*

*Selon l'ordre du jour approuvé par la Commission permanente en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les questions suivantes ont été traitées :*

❖ **Points d'administration de la CNCD**

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.** Le PV est approuvé.
- **Le calendrier des Assises** présenté par la Secrétaire générale (sept rencontres prévues pour 2022) est approuvé par la CNCD.  
(le calendrier approuvé des Assises figurera dans le Compte rendu officiel de la CNCD)

- **Programme de travail de la CNCD entre les sessions** : sur la base des débats lors de la Commission permanente du 1<sup>er</sup> octobre, M. Viola propose de s'attacher, au cours des prochains mois :
  - **à la sensibilisation des élus**, de la manière la plus décentralisée et démultipliée possible, notamment au niveau des régions (prochaine édition des SRDEII) ;
  - **aux questions européennes** : événements liés à la PFUE, « sommet des villes et des régions européennes », conférence sur l'avenir de l'Europe. Mme MARIE pour l'AFCCRE appelle à la remobilisation de la RP et de nos postes diplomatiques pour faire figurer les collectivités territoriales et la coopération décentralisée, *expressis verbis*, dans les programmations-pays de l'instrument NDICI.
  - **aux coopérations relatives au climat** : avec la pandémie, le dernier rapport du GIEC, la COP 26, la question devient centrale dans la coopération et une vraie stratégie s'avèrerait utile.

#### ❖ **Mise en œuvre de la loi de programmation du 4 août 2021**

- **Le « 1% mobilité/transports »**). Un exposé est fait par M. François DUROUVRAY au nom de GART-CODATU.
- **La grille de lecture des ODD**. Cette question est présentée par Mme Valérie DUMONTET, qui insiste sur l'enjeu de la « localisation » des ODD, afin de co-construire la « mondialité des territoires ».
- **Le développement des échanges de jeunes (VSI, réciprocité)**. Un exposé est fait en vidéo par M. Jacques GODFRAIN, président de France Volontaires International, commentant les possibilités de la loi de programmation, qui devraient attirer de nouveaux acteurs locaux autour d'un programme « clés en main » mis sur pied avec la DAECT.
- **Discussion** : recommandations des membres pour le développement de l'AECT à la faveur des moyens accrus prévus par la loi de programmation. Y participent MM. Tony BEN LAHOUCINE au nom des RRMA, Pierre POUGNAUD, rapporteur général, sur l'association de la communauté universitaire à la réflexion sur l'AECT et sur le dialogue avec les organisations multilatérales (PNUD, etc.), Mme Anne de SOUCY qui fait le point sur l'action de l'AFD, Mme Valérie DUMONTET sur les nouveaux outils, M. Jean-Michel DESPAX sur le rôle des conseillers diplomatiques des préfets de région (CDPR) et Mme SEVRIN sur la notion de « formation/action ».

Après une pause sont examinés les points suivants :

#### ❖ **La priorité africaine**

- **Compte rendu de la réunion de CUF sur l'Afrique**, présenté (en vidéo) par M. François REBSAMEN, président de Cités unies France. Partant de la réunion à Montpellier avec les jeunesses d'Afrique, il regrette toutefois que les collectivités territoriales ne soient associées qu'à la marge aux grandes rencontres internationales. Il conclut son propos en souhaitant « une AECT au service du « *pouvoir d'agir* » des jeunes en Afrique ».
- **Situation et perspectives au Sahel**, sur la base d'une présentation de M. Benoit PILET, soulignant que malgré les difficultés sécuritaires et de gouvernance il y a une demande très explicite de la part des collectivités territoriales et des populations.

M. Arnaud NGATCHA, pour la Ville de Paris, insiste sur les enjeux de l'expertise, des droits humains, sur le rôle des femmes en Afrique, l'action de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Il revient sur la conférence sur la préservation des forêts d'Afrique centrale.

❖ **La Méditerranée**

- **Dialogue des Deux Rives et association des territoires**, présentation par Mme Agnès RAMPAL, insistant sur l'urgence des enjeux (pollution de la mer, catastrophes liées au changement climatique et la communauté de destin des 23 pays du pourtour méditerranéen. Les collectivités territoriales peuvent agir plus rapidement que les Etats ralentis par les dissensions non réglées. Elle salue ces « *formidables appels à projets de la DAECT* », pour leur simplicité et leur rapidité de mise en œuvre. Elle appelle de ses vœux une stratégie macro-régionale de l'UE. Les collectivités territoriales participeront substantiellement au Forum de la Méditerranée organisé en février prochain par l'ambassadeur Karim Amellal.

❖ **Focus sur l'action extérieure des collectivités territoriales d'Occitanie**

- **Présentation** par Mme Nadia PELLEFIGUE, vice-présidente du Conseil régional des opérations entreprises par **la Région Occitanie**, en soulignant que les engagements pris reflètent les orientations politiques de la Région. .
- **Présentation** par M. DARDELET des actions menées par **la Ville de Toulouse et la Métropole**. La coopération prend sens lorsque les compétences légales sont des compétences assumées, lorsque les ambitions des partenaires et de la collectivité française se rencontrent, lorsqu'il y a une bonne articulation entre les échelons local, national, européen.
- **Bilan de l'action du réseau régional multi-acteurs (RRMA) Occitanie Coopération** par M. Henri AREVALO. Le RRMA compte beaucoup plus d'associations/ONG que de collectivités territoriales, le défi consiste à aller les chercher au plus près (tournées départementales) et élargir la coopération « de territoire à territoire » permettant d'incarner l'approche « multi-acteurs », comme c'est le cas dans le programme « clés en main » mené par le RRMA avec le Maroc et la Palestine.

*(Le contenu de ces interventions sera détaillé dans le compte rendu officiel de la CNCD)*

**L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la séance est levée à 13 heures 35.**

---